



Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2024

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;*
- La présentation des engagements pluriannuels ;*
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.*

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

- ➔ Pour 2024, la commune a souhaité attendre la fin de l'exercice 2023 pour disposer des éléments les plus complets possibles avant d'établir le budget de l'exercice 2024.

Le contexte international et national – Le projet de Loi de finances 2024

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au troisième trimestre. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier 2023, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

Au niveau national, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Sur le front de l'emploi, en 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au 1^{er} trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au second trimestre.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement.

S'agissant des collectivités locales,

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

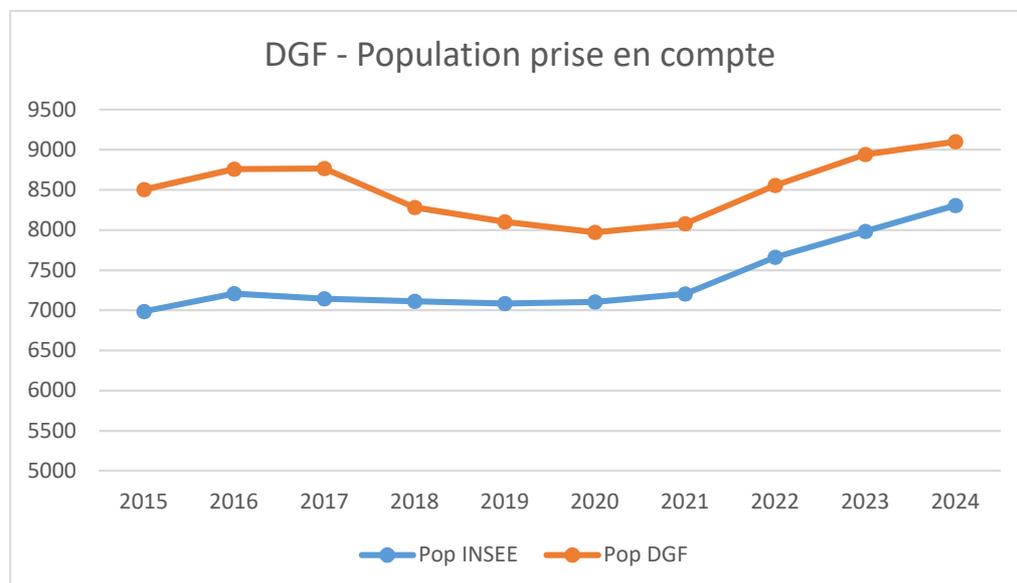
Pour 2024, les concours financiers de l'Etat sont annoncés en progression par rapport à 2023, à savoir :

- le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficultés est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €
- le PLF crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

Le contexte local

En préalable, il convient de rappeler que Sérignan se trouve dans une situation singulière en raison de sa forte croissance démographique et son caractère touristique.

Le recensement complet de la population effectué en début d'année 2022 a commencé à produire ses effets et sera pleinement pris en compte en 2026.



NB : La population DGF correspond à la population INSEE +1 habitant par résidence secondaire.

Les orientations pour l'exercice 2024

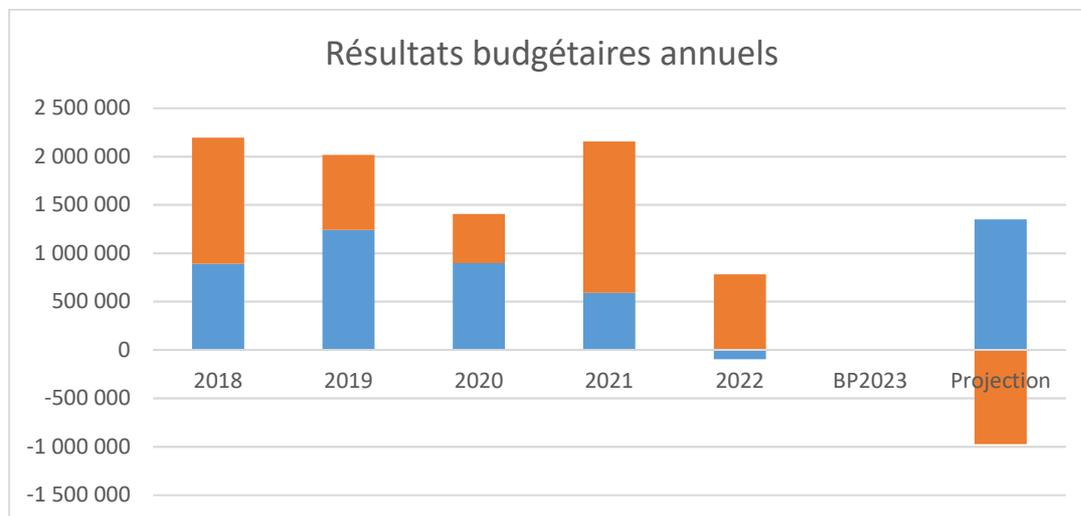
Le projet de budget 2024 s'inscrit dans le prolongement des précédents exercices :

- **Une volonté de maintien et de développement des services à la population**
- **Un accompagnement de la croissance démographique de la commune**
- **Une attention constante à la maîtrise des dépenses qui restent marquées par l'inflation**
- **Le maintien des taux de fiscalité locale sachant que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a fait l'objet d'une décision de majoration qui s'appliquera à compter de l'exercice 2024.**
- **La poursuite de la réalisation, dans les limites de l'acceptable, de programmes de logements sociaux visant à réduire les pénalités SRU acquittées par la commune**
- **En matière d'investissement, la finalisation des opérations déjà engagées et/ou pour lesquelles des subventions ont été accordées. Des décisions budgétaires modificatives seront proposées en cours d'exercice pour compléter le programme.**
- **L'affirmation de soutien de l'économie locale et de l'emploi par le maintien des investissements**
- **En fonction des opportunités, la commune n'exclut ni acquisitions ni cessions foncières**
- **S'agissant de l'endettement, avec une vigilance toute particulière, la commune n'exclut ni recours à l'emprunt ni renégociation si les conditions sont favorables dans une période de forte instabilité des taux**

En vue générale

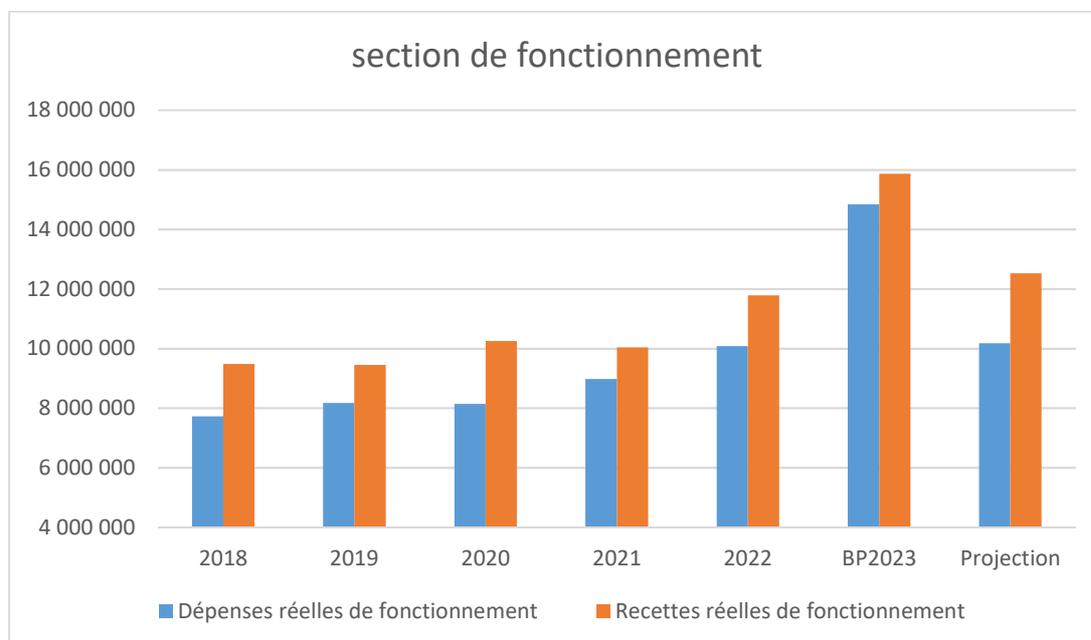
Pour mémoire, l'exercice 2022 a connu un léger déficit de fonctionnement. En 2023, la situation est rétablie.

La section d'investissement comportera elle un déficit important due au décalage d'encaissement des recettes alors que les opérations sont réalisées ou en cours de réalisation sur l'exercice.



En section de fonctionnement

Jusqu'à présent, la section de fonctionnement apparaissait structurellement excédentaire. La pression exercée sur des dépenses de fonctionnement n'avait pas permis d'un excédent de fonctionnement en 2022. La situation se rétablit en 2023.



NBI : la forte progression prévue au BP2023 s'explique par la budgétisation d'éléments exceptionnels (pour 3.6M€ en dépenses et en recettes) liées aux opérations de compensations environnementales prévues pour la ZAC de la Garenque

➔ L'excédent de fonctionnement est mobilisable chaque année pour abonder la section d'investissement.

Les charges à caractère général

Le chapitre 011 devrait rester contenu à l'exception des dépenses liées au coût de l'énergie, l'alimentaire et les matières premières. Les services ont été appelés à bâtir les demandes sur une base -5%.

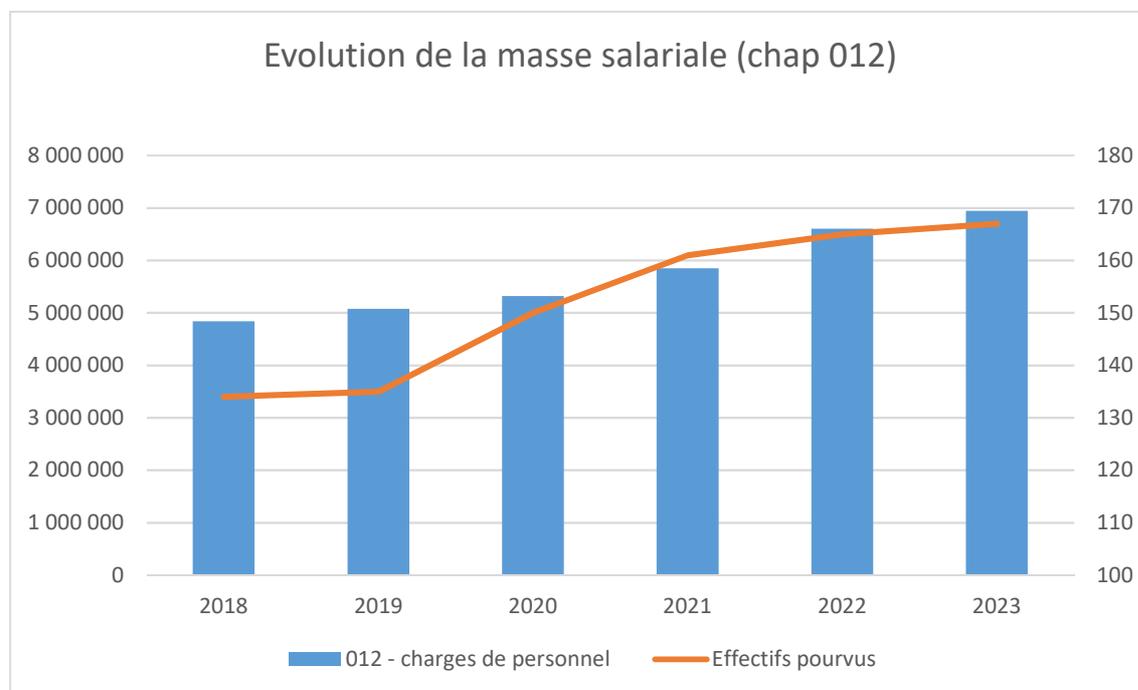
- ✓ Pour l'énergie, la commune a entrepris un vaste chantier de modernisation de son éclairage public sur 3 années qui s'achèvera en 2024. A terme, les travaux doivent produire une économie de 49% de la consommation. Couplée à la décision d'extinction nocturne, l'économie attendue est de 79% de la consommation totale.
Pour mémoire, la commune adhère au groupement de commandes porté par le syndicat Hérault Energies pour la fourniture des énergies.
- ✓ Pour l'alimentaire, une attention particulière est portée sur l'évolution du coût des denrées notamment du marché de restauration scolaire.

Les ressources humaines

Le chapitre consacré aux dépenses de personnel a connu une croissance significative les années précédentes en raison des besoins liés aux services à la population et aux nouveaux besoins. Nous entrons désormais dans une phase de consolidation.

Pour 2024, il conviendra notamment de prendre en compte :

- L'effet annuel des mesures nationales (SMIC et 5 points uniformes pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier). Parallèlement, le gouvernement annonce la poursuite des négociations salariales.
- Sur les postes dont le remplacement est nécessaire à la suite d'un départ, la commune est d'ores et déjà confrontée à des difficultés de recrutement en raison du peu d'attractivité salariale de la fonction publique territoriale



NB : la courbe représente le nombre d'emplois pourvus (les ETP -Equivalents Temps Pleins- sont moindres (159 ETP au 31/12/2023))

La fiscalité locale

A l'occasion de la suppression de la taxe d'habitation, les communes se sont vues attribuer l'ancienne part départementale des taxes foncières.

Les produits issus de la fiscalité locale continuent à être dynamiques en raison principalement de l'intégration progressive des constructions dès l'achèvement des travaux (exonération partielle pendant les deux premières années).

Sur les bases, l'évolution au titre de 2023 a été de 7% tandis que la commune a majoré les taux applicables pour les trois taxes.

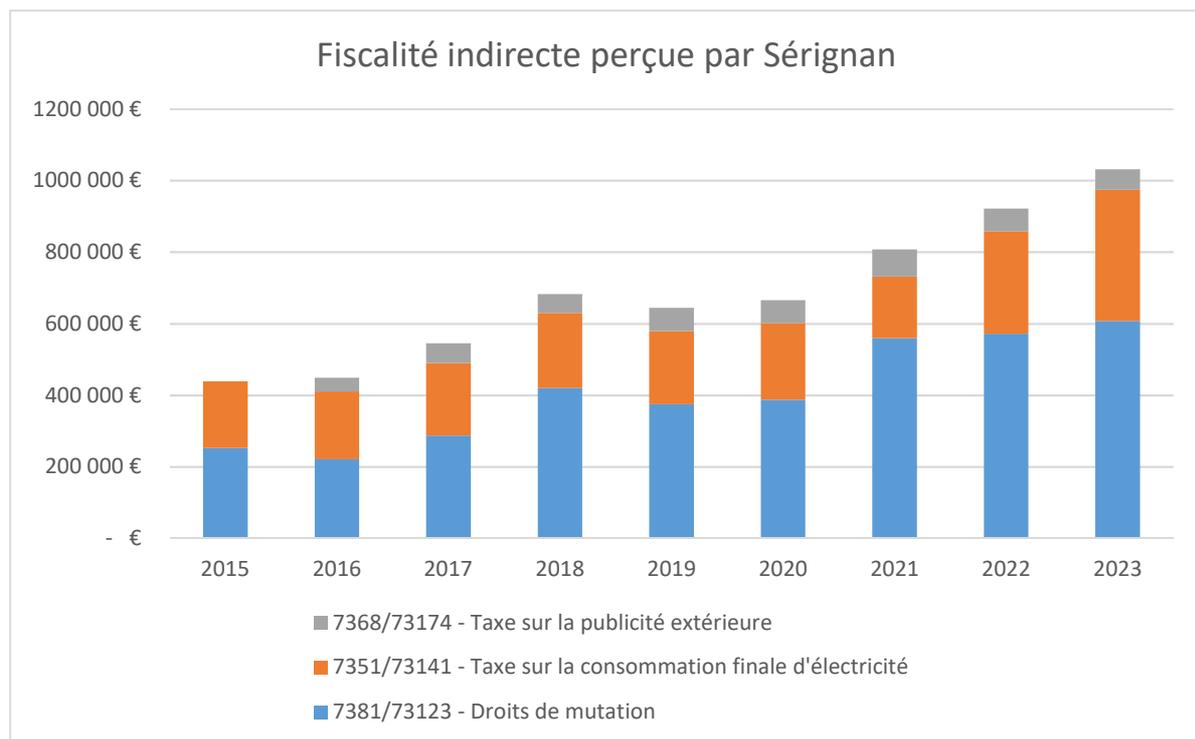
Pour 2024, l'évolution des bases est attendue à hauteur de 3.9%.

Les taux communaux seront maintenus à leur niveau. Les recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont attendues en nette hausse en raison de la majoration votée spécifiquement comme le permet la nouvelle réglementation en zone tendue.

Pour la fiscalité indirecte

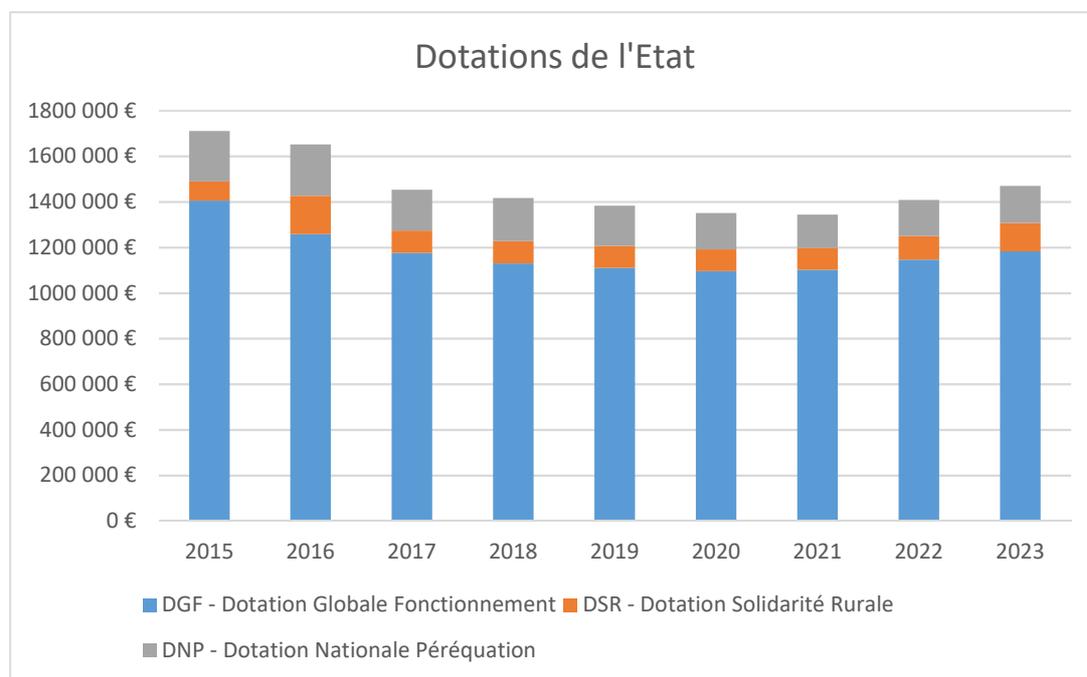
S'agissant des droits de mutation à titres onéreux (art 73123), toujours très dynamiques en 2023 malgré les difficultés de l'immobilier, le projet de budget sera bâti sur une moyenne des 4 derniers exercices (2020 à 2023).

Il en sera de même pour d'autres recettes comme la taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141) ou le forfait post-stationnement (art 70384) par exemple.



Les dotations

Aucune surprise n'est attendue en 2024. Les effets du recensement sont progressifs. Néanmoins, il faut souligner que la commune a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de l'Etat au titre du « filet de sécurité » sur l'exercice 2023.



La dotation globale de fonctionnement représente 132€ par habitant, sans évolution favorable.

	Pop DGF	DGF par hbt
2015	8502	165 €
2016	8760	144 €
2017	8766	134 €
2018	8283	136 €
2019	8101	137 €
2020	7971	138 €
2021	8079	136 €
2022	8555	134 €
2023	8942	132 €

NB : La population DGF correspond à la population INSEE +1 habitant par résidence secondaire.

Les produits de services

Pour l'exercice 2024, la commune a été amenée à réajuster les tarifs des droits de voirie (marché, occupation du domaine...).

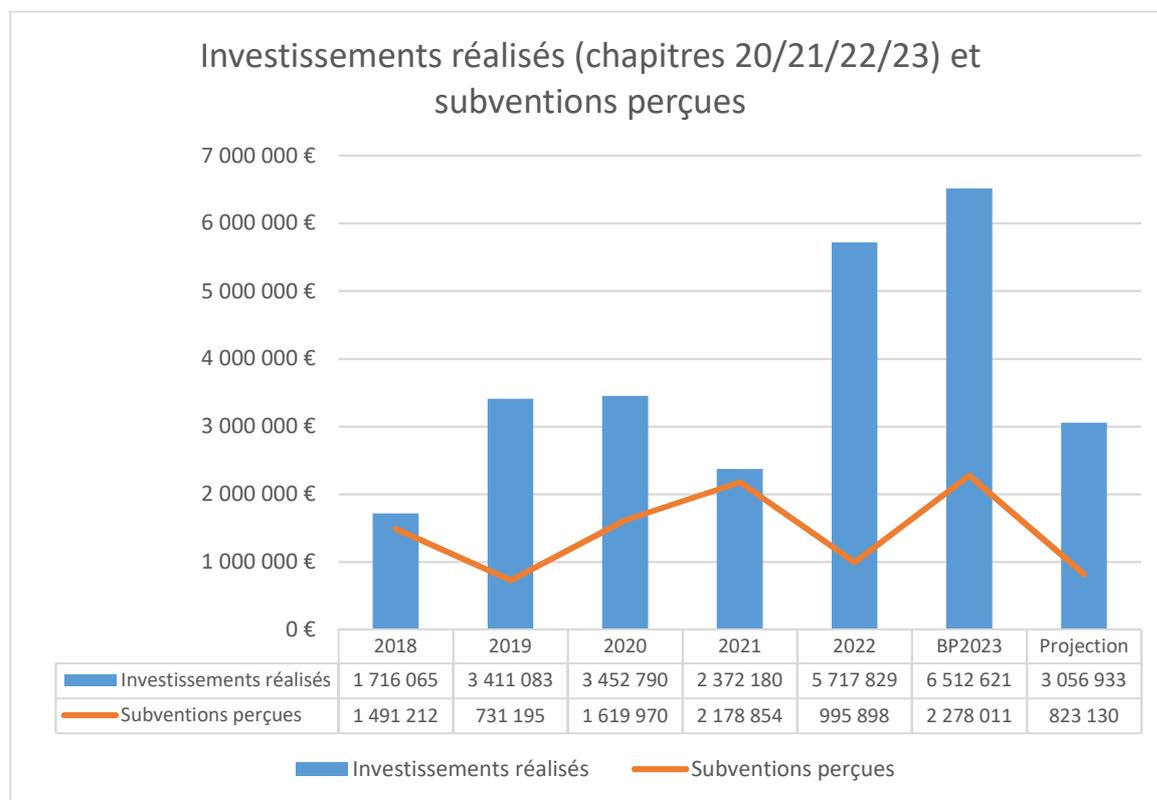
Pour mémoire, pour tenir compte des dépenses estivales engagées liées à l'accueil et la sécurité des plages, le stationnement du parking de la grande Maire demeure le seul stationnement payant de la commune. Sur ce point précis, les recettes 2023 s'élèvent à ce jour à 112K€ (des forfaits post-stationnement restant à percevoir).

Ces recettes sont à mettre en perspective des dépenses d'entretien et de sécurité civile de la plage. En 2024, les modalités d'organisation des postes de secours seront modifiées (nombre de postes, périodes, horaires quotidiens...)

En section d'investissement

La section d'investissement reste soutenue au fil des années.

Le versement des subventions reste en net décalage temporel (N+1 voire N+2).



L'année 2023 a vu le lancement et/ou l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs, principalement l'éclairage public, les terrains de tennis/paddle, la vidéoprotection à la Galine, la réinformatisation de la médiathèque, ...

A titre d'orientations, les études réalisées vont permettre la concrétisation de plusieurs opérations en 2024, principalement :

- La dernière phase de modernisation de l'éclairage public
- L'extension du parc BMX sur le terrain multisports en vue des jeux olympiques
- Le programme d'investissement sur la Collégiale (100K€/an pendant 4 ans)
- Des travaux de confort thermique dans les écoles
- La poursuite du programme annuel d'entretien des voiries (300K€/an)
- La rénovation du stade Marcelin Aïta et, sous réserve de décision des assureurs, la remise en état après incendie du club house
- L'acquisition de matériels pour les services municipaux

D'ores et déjà, deux cessions immobilières sont engagées pour être concrétisées sur l'exercice 2024 : le local de la place de la libération, l'ancien central télécom qui accueillera la maison de santé, la remise jouxtant le parking Valessie.

En matière de trésorerie

Pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie liés aux décalages de versements des subventions, la commune devrait souscrire début 2024 une ligne de trésorerie mobilisable ponctuellement selon les besoins.

En matière d'endettement

La commune dispose de 16 lignes actives d'emprunts.

11 sont souscrits à taux fixe, 5 à taux variable (3 d'entre eux sont indexés sur le livret A et 2 sur l'Euribor 3 mois).

Les intérêts d'emprunt liés au livret A devront être ajustés si le taux est appelé à augmenter de nouveau.

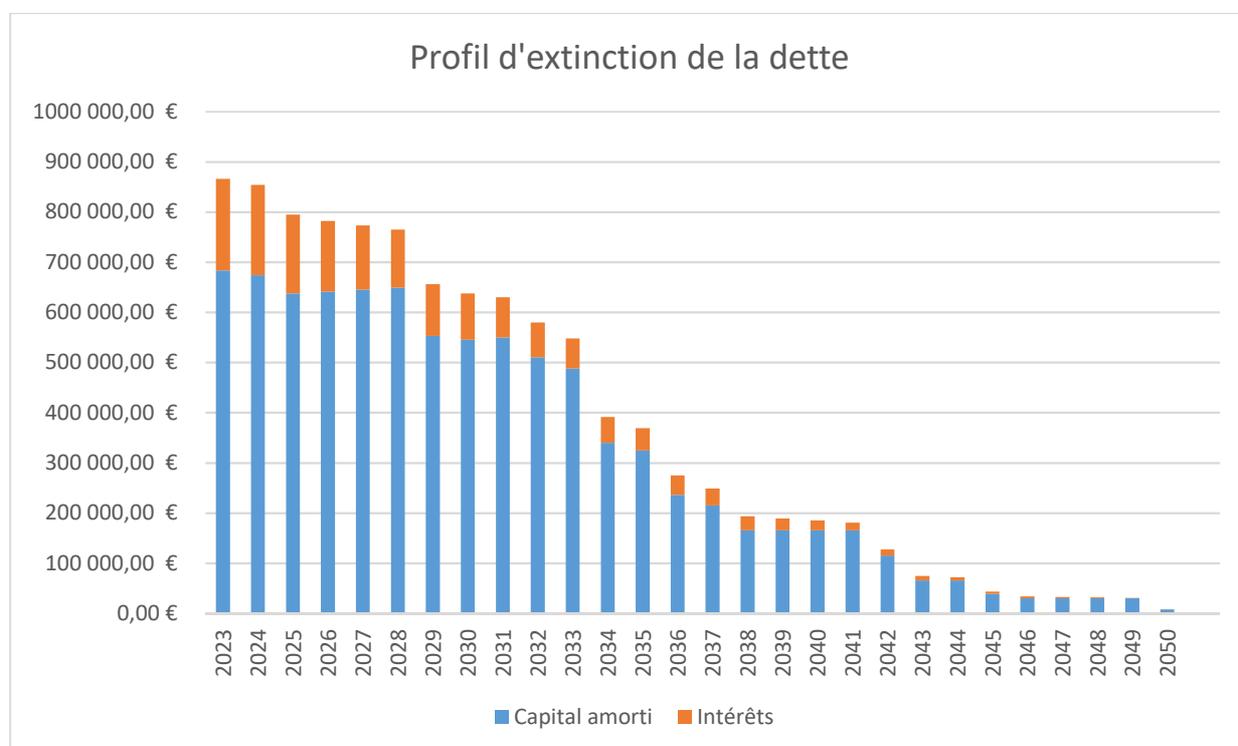
Au 31/12/2023, l'encours de la dette atteint 8 087 119 euros. Pour mémoire, les emprunts sont souscrits auprès de 6 établissements différents.

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	5 836 021 €	72,16%
Variable	240 886 €	2,98%
Livret A	2 010 212 €	24,86%
Ensemble des risques	8 087 119 €	100,00%

Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 531 758 €	31,31%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 010 212 €	24,86%
BANQUE POSTALE / SFIL CAFFIL	2 223 250 €	27,50%
CREDIT MUTUEL	700 000 €	8,66%
CAISSE D'EPARGNE	321 898 €	3,98%
SOCIETE GENERALE	300 000 €	3,71%
Ensemble des prêteurs	8 087 119 €	100,00%



En cours total de dette au 31/12 / capacité auto-financement brute (en € par habitant)

